LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2024

COMMUNE DE SAINT PATERNE – LE CHEVAIN

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël TOUCHARD, Maire.

En exercice	23
Présents	14
Pouvoirs	3
Votants	17

Etaient présents : Messieurs TOUCHARD Joël, POUTREL Philippe, DENYS Stéphane, BENOIT Gérard, MICHALECZEK Boris, JUGAN Eric, VAUTIER Nicolas, DE BAGLION Gilles et DAHL Patrick.

Mesdames KERIO Danielle, JEAN Thérèse, BEAL Isabelle, FOULON Nathalie et VIEL Annette.

Absents excusés : Mme. HARDY (donne pouvoir à M. TOUCHARD), Mme. COSSON (donne pouvoir à Mme. KERIO), M. LEBLANC (donne pouvoir à M. VAUTIER) et Mme. THOMAS.

Absents : Mme. Flora ROUX, Mme. Sylvie TOULIS, M. Alain ROUX, Mme RAUX Karine (arrivée à 21H) et M. Patrick VINOT.

Secrétaire de séance : Boris MICHALECZEK.

M. TOUCHARD propose M. MICHALECZEK comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour.

Convocation : 29/01/2024

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 04 décembre 2023
2. Approbation de la révision du document unique
3. Avis sur une limitation de vitesse
4. Avis sur l'annonce de la fermeture de deux classes dans les écoles
5. Désignation d'un référent déontologue de l'élu local
6. Décisions du Maire
7. Questions et informations diverses

❖ APPROBATION PROCES VERBAL DU 04 DECEMBRE 2023

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir APPROUVER le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal.

❖ APPROBATION DE LA REVISION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Cette décision est reportée au Conseil Municipal du mois de mai 2024.

❖ AVIS SUR UNE LIMITATION DE VITESSE EN AGGLOMERATION

Pas de délibération sur ce point.

❖ AVIS SUR L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE DEUX CLASSES DANS LES ECOLES

Pas de délibération sur ce point.

❖ DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL

Cette décision au prochain Conseil Municipal.

❖ CM2024-001 – APPROBATION DES DECISIONS DU MAIRE

Vu la Délibération N°CM2020-019 donnant délégations de pouvoirs au Maire,

N° Décision	Objet	Montant
D2023-10	Virements de crédits de 2031-10022, 2031-10010 et 020 vers 2031-10023 pour paiement maitrise d'œuvre centre bourg	0€
D2023-11	Virement de crédits de 020 vers 1641 afin de payer la dernière échéance d'emprunts suite à une dépense imprévue dans le même chapitre.	0€
D2023-12	Acquisition licence Interstis sur 3 ans jusqu'au 31/12/2026	11 520 € T.T.C.
D2024-01	Virement de crédits de 020 vers 2152-10023 pour paiement des travaux au lieu-dit Les Brosses	0€
D2024-02	Contrats de 3 ans de prestation de services d'assurance : - Risques statutaires (GENERALI) ; - DAB et RC (GROUPAMA) ; - FLOTTE AUTOMOBILE et auto-mission collaborateur (GROUPAMA) ; - PJ commune et élus (PROTEXIA).	1° Assurance statutaire : estimation 18 000 € H.T / an 2° DAB + RC : estimation 9 852 € H.T / an 3° FLOTTE AUTOMOBILE + AUTO-MISSION : 4 021,82 € T.T.C / an

		4° Assurance PJ : environ 1 500 € H.T / an

Détail des décisions budgétaires :

	SECTION	CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES
D°2023-10	**INVESTISSEMENT**	2031-10022	2031	-9 995,20 €
	INVESTISSEMENT	2031-10010	2031	-1 000 €
	INVESTISSEMENT	020	020	-1 642 €
	INVESTISSEMENT	2031-10023	2031	+ 12 637,20 €

	SECTION	CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES
D°2023-11	**INVESTISSEMENT**	020	020	-904,00 €
	INVESTISSEMENT	16	1641	+904,00 €

	SECTION	CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES
D°2024-01	**INVESTISSEMENT**	020	020	- 1 800,00 €
	INVESTISSEMENT	2152-10023	2152	+1 800,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les décisions du Maire.

****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

****